



Mise à jour février 2022

Projet Pédagogique

Accueil de Loisirs Péri-scolaires



Sommaire

Introduction

Contexte

Présentation de la structure

- **Carte d'identité de l'ALP**
- **Les locaux**
- **La composition de l'équipe**
- **Le public accueilli**
- **Modalité d'accueil des mineurs présentant de troubles de la santé ou en situation de handicap**

Objectifs pédagogiques

Fonctionnement

Les activités

Les moyens

L'évaluation

Gestion de la pandémie

Droits et devoirs de chacun

Introduction

Ce projet pédagogique est un document détaillant le fonctionnement de l'accueil de loisir. Il découle du Projet éducatif du Service Enfance-Jeunesse de la commune.

Le temps périscolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant, non obligatoire mais encore régi par les règles de la collectivité. Ce document exposera les objectifs pédagogiques de l'accueil périscolaire, son fonctionnement et les moyens nécessaires mis en œuvre.

Contexte

Carnoux en Provence est la 119^{ème} commune des Bouches du Rhône, dont l'histoire fut un combat pour exister à part entière. C'est une ville récente qui appartient au Canton d'Aubagne-Est et à l'arrondissement de Marseille. Le territoire de la commune compte 6.999 habitants (juin 2011) répartis sur 345 hectares. Située à l'Est de Marseille, entre Aubagne et Cassis.

Les familles travaillant en majorité dans les grandes villes voisines, le temps périscolaire est un moment privilégié pour l'enfant qui lui permet un système de garde et un moment d'apprentissage. Depuis septembre 2014, la municipalité a repris la gestion jusqu'alors déléguée et de ce fait a revu la logique d'organisation ainsi que les objectifs pédagogiques.



Présentation de la structure

Carte d'identité de l'ALP

Organisateur :	Mairie de Carnoux en Provence
Type :	Accueil de Loisirs Périscolaires
Lieu :	Groupe scolaire Frédéric Mistral Avenue du Mail 13470 CARNOUX EN PROVENCE
Environnement :	Centre-ville de Carnoux en Provence
Dates d'ouverture :	Périodes scolaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi
Horaires d'ouverture :	Le matin : de 7h30 à 8h20 Le midi : de 11h45 à 13h45 (maternelle) De 12h00 à 14h00 (élémentaire) Le soir : de 16h30 à 18h00
Public accueilli :	Dès l'entrée à la maternelle jusqu'au CM2
Capacité d'accueil :	60 enfants par créneaux (maternelle) 100 enfants par créneaux (élémentaire)

Les locaux

L'Accueil de Loisirs Périscolaires se déroule essentiellement dans l'enceinte du groupe scolaire F. Mistral.

✓ Maternelle :

- 3 salles d'activités (Bâtiment 2, au 2^{ème} étage)
- 1 hall d'accueil
- 1 cour avec jeux extérieurs
- Des sanitaires
- 1 terrain de sport (des écoles)

✓ **Elémentaire (Côté Av. du Mail) :**

- 1 salle d'activités
- 1 hall d'accueil
- 1 cour
- 1 bloc sanitaire avec WC et lavabos
- 1 bungalow pour stocker tout le matériel d'animation
- 1 bureau

✓ **Elémentaire (Côté Av. Rimbaud):**

- 1 salle d'activités + 1 salle informatique
- 1 petite salle de sport
- 1 salle d'activités manuelles
- 1 cour

Certaines activités peuvent également être pratiquées :

- Au gymnase du Mont-Fleuri
- Au Club des Jeunes

La composition de l'équipe

Equipe de direction : 1 Directeur BF FFAB Fédération Française d'Aïkido et de Budo. BEES 1^{er} Degré option AIKIDO / DEJEPS Perfectionnement AIKIDO / AIKIBUDO et Arts Martiaux Assimilés (Armes) .

1 Directeur adjoint

Equipe d'animation :

1 ETAPS

1 Animateur BF1 et BF 2 Fédération Française de Cyclisme

1 Animateur CAP Couture. Brevet des Beaux-Arts

1 Animateur BTS G.P.N (Ecologie Protection de la Nature)

1 Animateur Diplôme d'Etat de professeur de danse

1 Animateur BE Volley-Ball

1 Animateur BESAPT / BF2 Hand Ball

1 Animateur BEES 1^{er} Degré / DEJEPS Karaté

1 Animateur Diplôme National des Beaux-Arts

7 ATSEM

1 Animatrice BAFA / BAFD (En cours)

1 Animateur BEATEP

2 Animateurs Non diplômés

Le public accueilli

Le public accueilli dans l'ALP est mixte. Il est fréquenté uniquement par des enfants qui sont scolarisés à l'école Frédéric Mistral, de la petite section de maternelle au CM2. Les enfants sont répartis par niveau de classe.

Modalités d'accueil des mineurs présentant des troubles de la santé ou en situation de handicap

Dans la situation où un enfant atteint d'un trouble de la santé ou de handicap intégrerait la structure, plusieurs points seront étudiés. Un dialogue clair avec les familles permettra d'organiser au mieux l'accueil tant pour l'enfant lui-même que pour sa famille, les autres enfants et le personnel encadrant et de convenir éventuellement avec elle de l'instauration d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) afin de clarifier la démarche. La municipalité, après évaluation, mettra en œuvre les dispositifs nécessaires, dans la limite de ses moyens, pour accueillir les enfants porteurs de handicap.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de l'inclusion nécessite deux préalables essentiels :

- Que l'enfant soit en capacité d'accepter les règles de vie du groupe accueillant.
- Que le groupe accueillant soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la singularité de la personne accueillie.

La municipalité, en fonction de l'évaluation, se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même.



Objectifs pédagogiques

Le Projet éducatif expose la volonté de "favoriser l'épanouissement de l'enfant".

Le temps périscolaire est un temps particulier où l'accueil et le départ échelonné imposent des conditions d'animation. Même si elle est fondamentale, l'activité encadrée ne constitue pas le cœur de l'action éducative. Par conséquent les axes de travail concerneront plutôt la vie quotidienne, l'organisation collective, les temps libres, etc.

- ✚ Répondre aux différents besoins de garde
 - *Organiser l'accueil durant les temps périscolaires*
 - *Adapter l'amplitude horaire aux besoins des familles*

- ✚ Assurer la sécurité du public accueilli
 - *Répondre aux quotas et qualités d'encadrement établis par le Ministère de la Cohésion Sociale*
 - *Utiliser des locaux et du matériel aux normes*
 - *Assurer une évaluation régulière des activités et fonctionnements proposés*

- ✚ Respecter le rythme de chaque enfant
 - *Tenir compte de la journée d'école dans l'organisation de l'accueil*
 - *Etablir des temps distincts*
 - *Permettre de choisir son activité*

- ✚ Favoriser l'apprentissage du "vivre ensemble"
 - *Faire l'expérience de l'éco-citoyenneté*
 - *Définir la notion de respect*
 - *Notion de solidarité*
 - *Apprécier les différences*
 - *Définir un cadre et des règles collectives*
 - *Donner une place à chacun*

- ✚ Favoriser l'acquisition de l'autonomie
 - *Apprendre les gestes du quotidien*
 - *Encourager les idées et initiatives*
 - *Aménager l'espace*

- ✚ Prise en compte de la parole de l'enfant
 - *Mettre en place des moyens de concertation informels et organisés*
 - *Adapter les activités selon les retours des enfants eux-mêmes*



Fonctionnement

✓ Horaires :

Afin de répondre aux besoins de garde des familles, l'accueil périscolaire se doit d'avoir de larges horaires de fonctionnement.

- Matin : 7h30-8h20

- Midi : 11h45-13h45 (pour les maternelles) et 12h-14h (pour les élémentaires)

- Soir : 16h30-18h

✓ Déplacements :

La plupart des activités se déroulent dans l'enceinte des écoles. Le midi et le soir, des activités de l'accueil élémentaire se déroulent à la salle polyvalente du Mont fleuri. Les animateurs doivent se rassembler pour y accompagner leur groupe à plusieurs encadrants en suivant le chemin balisé et en se positionnant pour assurer la sécurité du convoi.

Les déplacements en dehors des locaux sont possibles. Il faut alors s'organiser au mieux et en informer les parents.

✓ Déroulement :

L'accueil du matin a lieu à partir de 7 heures 30. Les enfants sont répartis par niveaux dans deux salles : CP/CE1 salle d'activités attenante à la salle d'informatique, CE2/CM1 et CM2 Hall d'accueil du bâtiment mixte 1. Les enfants de maternelle sont reçus dans leur salle d'accueil. Ils disposent de jeux, de livres, de matériel permettant coloriages et dessins, ainsi que de jouets pédagogiques, (constructions manuelles, coins cuisine etc..) Les activités sont dispensées dans un esprit de calme et de « réveil matin ». La prise en charge par le temps scolaire s'effectue à 8 heures 20.

Le service périscolaire intervient de nouveau à partir de 11 heures 45 jusqu'à 13 heures 45 pour les maternelles. Les intervenants animateurs prennent en charge des groupes de 10 enfants dans les classes de moyennes et grandes sections et les dirigent sur les lieux d'activités. Les élémentaires sont regroupés sur les points de rassemblement qui correspondent à chaque niveau, à 12 h 00 pour les CE2/CM1 et CM2 puis à 13 h 00 pour les CE1 et CP. Les groupes sont organisés par le Directeur Périscolaire et chaque intervenant se présente vers les niveaux qui leurs sont attribués au vu du planning. Tous les enfants sont ensuite raccompagnés dans la cour qui les concerne avant de repartir en classe.

Le fonctionnement est identique le soir à partir de 16 heures 30, les activités se terminent à 17 heures 30, heure à laquelle les parents les récupèrent de façon échelonnée.

Les enfants de maternelle comme le midi sont pris en charge par un intervenant qui dispose de lieux destinés aux activités qui leur sont proposées, ce groupe est composé de 10 enfants. Les ATSEM s'occupent du groupe restant. Les parents peuvent les récupérer à partir de 17 heures. Les encadrants sont en charge des groupes pour le suivi des départs.

✓ Hygiène :

Les enfants accueillis doivent être dans un état de propreté acceptable. Les animateurs veilleront au lavage des mains avant et après le goûter, ainsi que pendant l'activité si nécessaire.

✓ L'équipe pédagogique :

Le Directeur périscolaire a un rôle différent des animateurs en ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire. Néanmoins, durant l'accueil des enfants il a le même rôle pédagogique envers eux.

Le bon sens, l'esprit d'initiative et d'organisation, des qualités relationnelles et l'esprit d'équipe sont des valeurs nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil. Les animateurs devront être irréprochables en ce qui concerne sa tenue vestimentaire, son vocabulaire et son attitude face aux enfants.

✓ Entretien :

Les locaux sont partagés par l'école, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, en semaine, les mercredis et les vacances scolaires. Il est alors nécessaire d'établir des règles de partage, d'utilisation des salles, de rangement de matériel et d'état de propreté des locaux.

L'entretien est assuré par des agents municipaux. Il conviendra de laisser les locaux propres en toutes circonstances : le rangement et le nettoyage après une activité font partie de l'activité elle-même.

Les Activités

Les activités proposées doivent tenir compte des contraintes liées à l'accueil périscolaire. Le temps est souvent court, il faut dans certains cas pouvoir continuer l'activité le lendemain ou la semaine suivante. Elles doivent être variées afin de satisfaire le désir de curiosité et de découverte des enfants.

Afin d'intégrer la vie de l'Accueil dans la vie quotidienne, il est intéressant d'adapter certaines activités à la période de l'année. Des activités nécessitant une organisation plus aboutie peuvent être proposées. Des variantes peuvent influencer sur le cycle, le nombre de séances, les lieux. L'enfant assistant à ce genre d'activité prendra un engagement moral envers l'animateur.

Accueil de Loisirs Périscolaires

*Enfants des classes de maternelle
Septembre 2021 à juin 2022*

*07h30 à 08h20
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
Temps calme / Jeux de société*



*11h45 à 13h45 (Moyenne et grande section)
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi*



Aïkido



Loisirs créatifs



Comédie musicale



Jeux sportifs



Dessin



Karaté

*16h30 à 18h00
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi*



Ordinateur



Jeux extérieurs



Jeux de société



Motricité



théâtre



Nature & imaginaire

 CARNOUX-
EN-PROVENCE

*Service Enfance (périscolaire) 04.42.73.73.82 / 06.48.76.67.55
p.deplace@mairie-carnoux.fr*

Accueil de Loisirs Périscolaires

Enfants du CP au CM2
Septembre 2021 à juin 2022

07h30 à 08h20

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
Temps calme / Jeux de société



12h00 à 13h50

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi



Dessin



Loisirs créatifs



Nature &
imaginaire



Jeux sportifs/ Multisports



Ordinateur



V.T.T



Jeux de société



Football

16h30 à 18h00

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi



Jeux sportifs/ Multisports



Loisirs créatifs



Dessin



Jeux de société



Ordinateur



Peinture / Couture



Activité graph

Service Enfance (périscolaire) 04.42.73.73.82 / 06.48.76.67.55
p.delplice@mairie-carnoux.fr

 **CARNOUX-
EN-PROVENCE**

Les Moyens

✓ Méthode pédagogique :

Il convient d'intégrer l'accueil périscolaire dans la globalité de la journée. Il faut donc prendre en compte le fait que certains enfants n'ont pas l'énergie ou la volonté pour se lancer dans des projets très ambitieux.

Les activités ne doivent pas être obligatoires. Elles doivent laisser à l'enfant la possibilité de refuser d'y participer. Afin qu'il ait ce choix, il est nécessaire de proposer des activités régulièrement. Les activités proposées peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année, les saisons ou tout autre thème adapté à l'âge des enfants.

Malgré la nécessité de proposer des activités variées, l'essentiel du temps périscolaire est composé de temps libre où l'enfant se réveille ou décompresse de sa journée. Pour autant "libre" ne signifie pas "laxiste", la vie collective nécessite des règles qui doivent être respectées à chaque instant. Ces règles et les sanctions éventuelles peuvent être définies avec les enfants.

Le temps du goûter est un moment privilégié pour engager la discussion, il est possible de permettre à l'enfant de proposer des activités ou des fonctionnements. La prise de parole peut être publique (en groupe) ou plus restreinte (à l'animateur).

✓ Moyens matériels :

L'accueil est réparti en des lieux différents :

• L'accueil maternel :

A l'intérieur des écoles : Loge, Salle Maternelles, Hall d'accueil Maternelles, Bibliothèque, Salle informatique, Terrain de sport

• L'accueil élémentaire :

A l'intérieur des écoles : Salle Maternelles, Salle périscolaire, Bibliothèque, Salle informatique, Cours de récréation F Mistral 2, Terrain de sport

En extérieur : Salle polyvalente du Mont fleuri et sa Mezzanine, Parc du Mont fleuri.

• Matériel pédagogique :

Les animateurs fournissent une liste de besoins. Ils devront gérer leur inventaire, sous le contrôle du responsable administratif. L'achat est établi par bon de commande municipal selon le budget alloué.

✓ Logiciel :

Un logiciel unique est utilisé afin de coordonner l'ensemble des activités péri et extrascolaires. Ainsi le dossier d'inscription est unique pour toute l'année et regroupe toutes les données nécessaires à l'ensemble des services. A terme, il permettra l'accès aux familles à partir d'un portail internet. Le coordinateur, les responsables administratifs et la comptabilité auront un accès partagé afin d'établir les documents nécessaires au fonctionnement et au suivi.

✓ Moyens humains :

• La Coordinatrice Enfance-Jeunesse :

Son rôle consiste à coordonner les actions éducatives de la commune, tenir le budget, centraliser le suivi administratif nécessaire aux partenaires financiers, assurer le lien avec les équipes pédagogiques et les élus.

• Le Directeur périscolaire :

Son rôle est de centraliser les informations concernant les inscriptions, tenir le registre des présences, fournir les informations en vue du suivi administratif, sanitaire et financier. Il est le référent principal des animateurs, sur site. Quand c'est nécessaire, il assure le rôle d'animateur.

• Les Animateurs :

Ils ont pour rôle d'accueillir les enfants, animer les groupes, assurer le rangement et le bon état du matériel pédagogique. Des qualités relationnelles avec les enfants et les membres de l'équipe sont nécessaires. Ponctualité, bon sens, prise d'initiative et dynamisme sont également des qualités requises.

• Formation / Quotas :

L'équipe doit répondre aux quotas d'encadrement fixés par le ministère de la Cohésion Sociale
- Minimum 50% d'animateurs diplômés selon le registre des diplômes en vigueur et des équivalences. Maximum 20% d'animateurs stagiaires. Maximum 20% d'animateurs "sans qualification" (*qui ne signifie pas sans compétences*).

- Accueil maternel : 1 animateur pour 10 enfants (-6 ans)

Accueil élémentaire : 1 animateur pour 14 enfants (+6 ans)

• Les Enseignants :

Une bonne communication avec les enseignants et directeurs est nécessaire au niveau de notre organisation et du contenu de nos activités. Des rencontres informelles peuvent avoir lieu. Aussi nous mettons en place des moments de rencontres et de concertation.

• Les ATSEM :

- Accueil maternel : Assurent le rassemblement des enfants vers les activités du midi. Des ATSEM prennent en charge les activités du matin et du soir.

L'Evaluation

Elle fait partie de l'action au même titre que le diagnostic et la mise en œuvre.

Un temps devra être pris régulièrement pour évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises.

Ses résultats impliqueront la régulation et remise en question du projet et de son application.

✓ Quoi ?

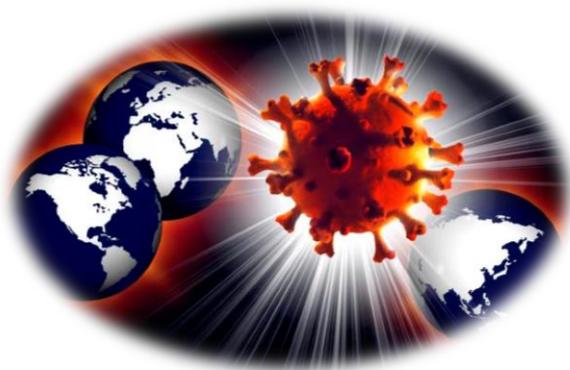
- Respect des règles d'hygiène et sécurité en vigueur
- Action des animateurs
- Cohérence entre le Projet d'activité et son bilan
- Pertinence des activités proposées
- Présences et assiduité des enfants
- Atteinte des objectifs pédagogiques
- Cohérence avec le Projet éducatif

✓ Comment ?

- Supports : Fiche d'activités, Fiche bilan, Registre des présences, etc.
- Temps de réunions dont la fréquence est à déterminer
- Temps de rencontres informels



Gestion de la pandémie



Au mois de mars 2020, la pandémie de COVID 19 a engendré dans le pays un confinement qui a eu pour conséquences la fermeture des Etablissements Scolaires ainsi que des Services d'Accueils Collectifs de Mineurs, Accueils de Loisirs Périscolaires et Club des Jeunes.

Ce contexte particulier a amené l'ensemble de nos services à s'adapter au mieux pour, lors de la réouverture, accueillir les enfants et les jeunes adolescents dans les meilleures conditions.

Cela nous a demandé une importante réorganisation, avec le personnel intervenant, la manière de pouvoir continuer à dispenser nos différentes activités, et une réflexion sur les différentes structures qui étaient mises à notre disposition pour maintenir nos actions. Notre objectif premier a été de mettre en place un travail et un projet pédagogique en accord avec les instructions et en cohérence avec les protocoles sanitaires.

Ainsi, depuis le déconfinement de mai 2020 un protocole sanitaire est mis en application. Il est actualisé régulièrement en fonction de l'avancée de l'épidémie de COVID 19. A chaque changement il est imprimé et relu avec l'équipe d'animation. Il est consultable dans le bureau du directeur. Au vue de la situation exceptionnelle, l'équipe d'animation devra s'adapter et évoluer en fonction des recommandations. Parmi nos objectifs l'accueil des enfants doit pouvoir continuer d'être, dans un souci de qualité et de bienveillance à leur égard.

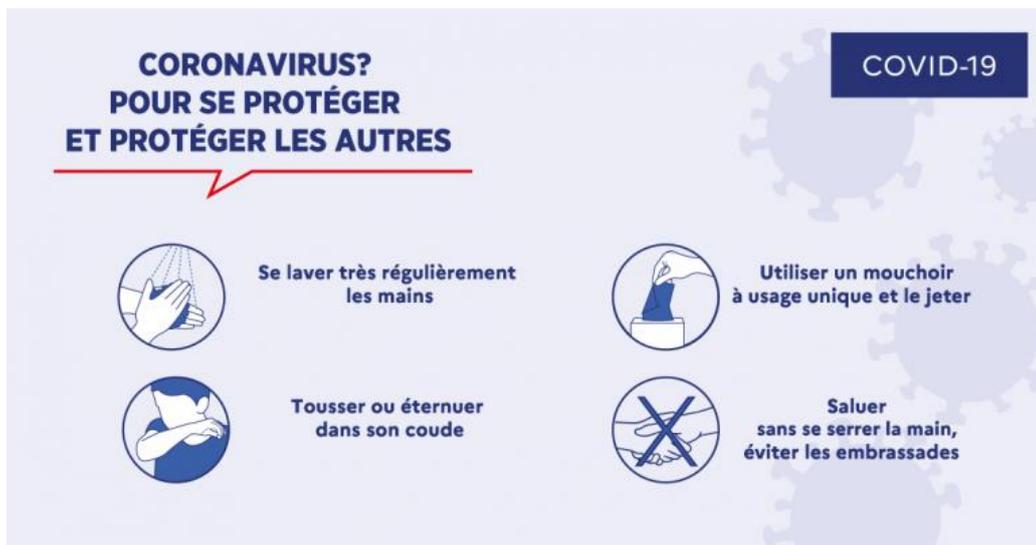
Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Les précautions sanitaires pour l'accueil des mineurs

➤ APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrière rappelés dans le présent schéma, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Il doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée à l'ACM
- Avant et après chaque repas/goûter
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'un même groupe.

➤ L'AERATION ET LA VENTILATION DES LOCAUX

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.



➤ LE PORT DU MASQUE

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans les locaux de l'ACM que ce soit pour l'équipe d'animation mais aussi pour les enfants âgés de plus de 6 ans qui fréquenteront ce lieu. Nous rappelons que ces masques « grand public » doivent être portés correctement, ne pas être enlevés, sont à usage unique et ont une durée de vie de 4h maximum. **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Pour les minuers présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'établissement.**



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Pour les personnels :

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les enfants et les jeunes adolescents :

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

➤ LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Dès le niveau "vert", la journée et les activités sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des enfants).

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non-brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

➤ LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Pour le personnel, la règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre ou 2 mètres entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Pour les enfants, à l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de plus de 6 ans, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle d'activités), entre l'animateur et les enfants/jeunes adolescents ainsi qu'entre les enfants/jeunes adolescents quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre enfants/jeunes adolescents d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles d'activités (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants/jeunes adolescents.

Concernant le restaurant scolaire, les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les enfants/jeunes adolescents de groupes différents.



➤ LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIEL

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

Droits et devoirs de chacun

- Toute **violence physique ou verbale**,
- Tout **comportement indécent, amoral ou irresponsable**,
- Toute **consommation ou détention de stupéfiants**,
- Tout **état d'ébriété**,

ENTRAINERA UN RENVOI IMMEDIAT ET SANS CONDITION.

- La **sécurité des enfants** est le maître mot, tout manquement entraînera **sanction**.
- Les animateurs s'efforceront d'avoir une **tenue et une hygiène correcte**.
- **La ponctualité est de rigueur**. Alternativement, les horaires des animateurs sont définis selon un planning établi par le directeur.
- Il est scrupuleusement **interdit de fumer ou de vapoter** dans les locaux et en présence des enfants. Un temps de pause **d'un quart d'heure** est prévu pour les animateurs pendant le temps calme. Libre à eux de s'organiser pour assurer la rotation de surveillance des enfants.
- L'utilisation du portable est scrupuleusement interdite pendant les heures de travail (y compris les réunions et les sorties). Il ne pourra être utilisé que pendant la pause.
- Les **relations « très amicales »** entre animateurs **ne sauraient être tolérées** pendant les heures d'ouverture de Centre.
- Les **fiches de renseignements** des enfants sont **strictement confidentielles**. Les informations qu'elles contiennent ne devront être consultées par l'animateur qu'en cas de nécessité et en aucun cas être divulguées.
- Tout le personnel de l'association est tenu au **secret professionnel**. Aucun propos externe ne saurait être toléré et tout écart sera sévèrement puni (renvoi automatique).
- La réglementation applicable à l'ALP est à disposition dans le bureau pour quiconque souhaiterait la consulter.

Et avant tout dans un seul but :
LE BIEN ÊTRE DES ENFANTS !

